



Air france refuse une prise en charge complète suite à un vol ajo

Par **Rikky**, le **07/10/2009** à **20:17**

Bonsoir,rnrnJe voudrais avoir vos avis sur ce qui est arrivé à un proche.rnElle devait prendre un vol pour Tananarive le vendredi 18 septembre à Roissy et on apprend à l'aéroport que le vol est reporté le dimanche 20. On va alors voir un agent Air France au comptoir qui nous répond qu'ils nous ont bien appelé au numéro qu'ils avaient (celui de Tananarive) alors qu'ils savaient pertinemment que la personne est à Paris (premier ?????)rnPuis, on a conservé tous les tickets (taxi pour l'aller retour Roissy Paris, les fiches des restaurants du vendredi au samedi soir) pour un montant d'environ 200 €.rnOn a alors envoyé un courrier au service client d'air france en demandant d'être remboursé du préjudice subi (environ 200 €) et là, le service client nous a répondu qu'ils ont fait le nécessaire pour nous éviter de nous déplacer inutilement le vendredi (avec un numéro de tel à Tananarive,HUM!!) et qu'ils nous remboursent 100 € en avoir AIR FRANCE (HUM,HUM!!!).rnDans la mesure où le retard du vol est entièrement de leur faute, j'estime qu'on est en droit de réclamer au moins la prise en charge totale de ce qu'on a déboursé (factures à l'appui).rnrnDois-je repasser par le service clientèle pour réclamer nos droits ou bien, aller directement voir les tribunaux ?rnrnMerci

Par **Victime Air France**, le **23/10/2009** à **12:38**

Bonjour,rnrnJ'ai eu presque le même problème que vous et je vais intenter un procès contre Air France qui en dépit de mes nombreux messages refuse de me rembourser ne serait-ce qu'un centime.rnrnJe pense qu'il est plus judiciable de rassembler plusieurs personnes, et de dénoncer les abus de AF, c'est mieux que d'écrire timidement sur les forums. N'hésitez pas à me contacter. Je compte rassembler une vingtaine de plaintes, ce qui est très facile vu les

abus inombrables de Air France, je voudrais également médiatiser l'affaire : radio, télé, journaux. Mes pertes matériels s'élèvent à 700€, quant aux pertes morales elles ne sont pas quantifiables, je ne compte donc pas lâcher prise.
Cordialement,